

COMMUNIQUE DE PRESSE



Paulic Meunerie

SUCCESSION DE L'INTRODUCTION EN BOURSE SUR EURONEXT GROWTH

- **Prix de l'offre fixée à 6,32€ par action**
- **Un taux de sursouscription total de 1,3 fois**
- **Offre aux investisseurs individuels sursouscrite plus de 6,3 fois**
- **Montant de l'augmentation de capital : 6,8 M€ (prime d'émission incluse) après exercice de la clause d'extension et susceptible d'être porté à 7,5 M€ en cas d'exercice partiel de l'option de surallocation**
- **Capitalisation boursière : 25,6 M€ (avant exercice de l'option de surallocation)**
- **Début des négociations sur le marché Euronext Growth® Paris le 18 février 2020**

Paulic Meunerie annonce aujourd'hui le succès de son introduction en bourse en vue de l'admission aux négociations de ses actions sur le marché Euronext Growth Paris (Code ISIN : FR0013479730 / Mnémonique : ALPAU).

Le Conseil d'administration de PAULIC MEUNERIE, réuni ce jour, a fixé le prix de l'offre à 6,32 € par action, sur une fourchette indicative de prix comprise entre 6,32 € et 8,54 €.

La demande totale exprimée s'est élevée à 1 188 142 titres dont 49,8% au titre de l'offre à prix ouvert (destinée aux particuliers, représentant une demande de plus de 3,8 M€).

Au total, le nombre de titres émis à la suite de l'exercice partiel de la clause d'extension s'élève à 1 083 446 actions nouvelles, portant à 4 043 446 le nombre d'actions composant le capital de la société après réalisation de l'augmentation de capital. Sur ces bases, et compte tenu du prix d'introduction en bourse de 6,32€ par action, la capitalisation boursière de PAULIC MEUNERIE ressort à 25,6 M€.

Le flottant représente 24,8% du capital de la société avant exercice éventuel de l'option de surallocation.

Le présent document ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie ou du Japon

Le règlement-livraison de l'OPO et du Placement Global est prévu le 17 février 2020 et les actions seront admises à la négociation sur le marché d'Euronext Growth® Paris à compter du 18 février 2020, en cotation continue, sous le code ISIN : FR0013479730 et le mnémonique : ALPAU.

Un contrat de liquidité devrait être mis en place à l'issue de la période de stabilisation. Sa mise en place fera l'objet d'une information du marché le moment venu, conformément aux exigences légales et réglementaires applicables.

Les actions PAULIC MEUNERIE peuvent être incluses au sein d'un PEA-PME. Il est rappelé que le PEA-PME bénéficie des mêmes avantages fiscaux que le PEA classique et est soumis aux mêmes règles de fonctionnement.

A l'occasion de cette Introduction en bourse, Jean Paulic, Président Directeur Général de PAULIC MEUNERIE, déclare : « *nous sommes très heureux du succès de notre introduction en bourse auprès des investisseurs particuliers et institutionnels. Ce témoignage de confiance va nous permettre de franchir une nouvelle étape de notre développement. Au-delà des fonds levés, PAULIC MEUNERIE bénéficie désormais d'une visibilité tant sur le segment de la meunerie où je suis convaincu que notre farine premium Qualista® devrait faire parler d'elle, que sur le secteur de l'entomoculture avec Nourrifibre®, notre solution aux bénéfices démontrés à destination des éleveurs d'insectes. Je tiens enfin à remercier tous nos collaborateurs pour leur implication et l'ensemble des partenaires qui ont contribué à nos côtés au succès de cette opération.* »

CARACTERISTIQUES DE L'OPERATION

Caractéristiques de l'action

- Libellé : PAULIC MEUNERIE
- Code mnémonique : ALPAU
- Code ISIN : FR0013479730
- Marché de Cotation : Euronext Growth Paris
- ICB Classification : 3577 – Food products
- Eligibilité au dispositif PEA-PME) et qualification BPI Entreprise innovante*

Prix de l'offre

Le prix de l'Offre à Prix Ouvert et du Placement Global est fixé à 6,32 € par action.

Taille et produit brut de l'Offre

1 083 446 actions nouvelles ont été émises dans le cadre de l'offre, après exercice de la clause d'extension et avant exercice éventuel de l'option de surallocation.

Le produit brut total de l'émission s'élève à 6,8 M€ après exercice de la clause d'extension et avant exercice éventuel de l'option de surallocation. PAULIC MEUNERIE a consenti à Aurel BGC une option de surallocation, exerçable du 18 février 2020 au 16 mars 2020 (inclus), portant sur un nombre maximum de 104 696 actions nouvelles dont l'exercice intégral représenterait un produit brut complémentaire de 0,7 M€.

Allocation de l'Offre (hors exercice éventuel de l'option de surallocation)

- Placement Global : 591 676 actions ont été allouées aux investisseurs institutionnels, soit 3,7 M€ et environ 49,8% du nombre total d'actions allouées ;
- Offre à Prix Ouvert : 596 466 actions ont été allouées au public, soit 3,8 M€ et 50,2% du nombre total d'actions allouées. Les ordres A1 (de 10 actions jusqu'à 250 actions incluses) seront servis à 100% et les ordres A2 (au-delà de 250 actions) seront servis à 100%.

Répartition du capital post opération

A l'issue de l'introduction en bourse, le capital social de PAULIC MEUNERIE se décompose de la façon suivante (sur une base non-diluée) :

Actionnaires	Avant l'Offre		Après l'Offre			
			Avant exercice éventuel de l'option de surallocation		Après exercice éventuel de l'option de surallocation	
	Nombre d'actions et droits de vote	% du capital et droits de vote	Nombre d'actions et droits de vote	% du capital et droits de vote	Nombre d'actions et droits de vote	% du capital et droits de vote
Jean PAULIC	2 909 680	98,30%	2 988 793	73,92%	2 988 793	72,05%
Autres membres de la famille PAULIC	50 320	1,70%	50 320	1,24%	50 320	1,21%
Public	0	0,00%	1 004 333	24,84%	1 109 029	26,74%
TOTAL	2 960 000	100,00%	4 043 446	100,00%	4 148 142	100,00%

Raisons de l'offre – utilisation des fonds levés

Le produit net de l'augmentation de capital, soit 5,4 M€ (compte non tenu du montant de 0,5 M€ souscrit par incorporation de compte courant), sur la base du point bas de la Fourchette indicative du prix de l'Offre et d'une Offre à 100% après exercice de la clause d'extension, sera affecté aux objectifs suivants relatifs à la 1^{ère} phase du plan d'investissements :

- Environ 1,0 M€ dédiés à l'acquisition et à la mise en opération du prototype de réacteur d'ozonation de 2^e génération, considérant que 0,6 M€ sont financés par Bpifrance ;
- 0,6 M€ à la R&D liée à la mise en place du prototype de réacteur d'ozonation de 2^e génération (charges de personnel relatives pour 0,5 M€ intégrant notamment le nouveau directeur scientifique, 0,1 M€ liés au partenariat avec UniLaSalle) ;
- Environ 3 M€ consacrés à l'acquisition et l'installation du nouveau silo à blé principal multi-cellules se décomposant en deux étapes de 1,5 M€ chacune (l'une en 2021 et l'autre courant 2022) ;
- 0,2 M€ au remboursement de l'avance en compte courant effectuée en octobre 2019 par le principal actionnaire pour financer le 1^{er} acompte de l'acquisition de Green Technologies ;
- Le solde de 0,6 M€ pourrait être utilisé le cas échéant pour financer les opérations de croissance externe.

Le présent document ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie ou du Japon

La Société pourrait être amenée à solliciter des financements complémentaires bancaires et non dilutifs au vu de la restauration de son taux d'endettement rapporté aux fonds propres suite à l'augmentation de capital objet de l'Offre.

La deuxième phase du plan de développement, à compter du 2e semestre 2022, sera autofinancée et sera pour l'essentiel consacrée au renforcement des capacités de production des produits issus du procédé Oxygreen.

Le montant de la levée de fonds et l'autofinancement de la 2^e phase du plan de développement permettront la réalisation de son projet de développement et ses objectifs d'atteinte d'un chiffre d'affaires de 50 M€ et d'une marge brute comprise entre 50% et 55% à l'horizon 2023.

Engagements de conservation des actionnaires et engagement d'abstention de la Société

Engagement de conservation

- a) Jean PAULIC représentant 98,3% du capital de la Société avant l'Offre :
 - 100% de sa participation pendant au moins 180 jours calendaires à compter du règlement-livraison de l'Offre ;
 - 95% de sa participation pendant au moins 360 jours calendaires à compter du règlement-livraison de l'Offre ;
- b) Cinq autres actionnaires (représentant 1,7% du capital de la Société avant l'Offre :
 - 100% de leurs participations pendant au moins 360 jours calendaires à compter du règlement-livraison de l'Offre.

Engagement d'abstention

- Engagement d'abstention de la Société : 180 jours à compter du règlement-livraison des actions nouvelles.

Calendrier l'opération : prochaines étapes

17 février 2020	Règlement-livraison des actions nouvelles
18 février 2020	Début des négociations sur le marché Euronext Growth Paris
16 mars 2020	Date limite d'exercice de l'Option de Surallocation et fin de la période de stabilisation éventuelle

Mise à disposition du Prospectus

Des exemplaires du Prospectus approuvé par l'Autorité des Marchés financiers le **28 janvier 2020** sous le numéro **20-021**, composé d'un Document d'enregistrement approuvé le **15 janvier 2020** sous le numéro **I. 20-002** et de la note d'opération (incluant le résumé du Prospectus) sont disponibles sans frais et sur simple demande auprès de la Société, au siège social de la Société -Paulic Meunerie SA - Le Gouret - 56920 Saint-Gérand, ainsi que sur les **sites internet de la Société** (www.paulicmeunerie.com) et de l'**AMF** (www.amf-france.org).

Partenaires de l'opération

Listing
Sponsor



Chef de file
Teneur de livre



Conseil juridique
Deal Counsel



Commissaire
aux Comptes



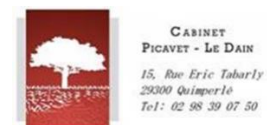
Agence
de communication



Experts
comptable



Commissaire
aux Comptes



Facteurs de risques

Des exemplaires du Prospectus approuvé par l'Autorité des marchés financiers sont disponibles sans frais et sur simple demande auprès de PAULIC MEUNERIE, ainsi que sur les sites Internet : investir.paulicmeunerie.com et www.amf-france.org. L'approbation du Prospectus ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes. Les investisseurs sont invités à prendre attentivement en considération les facteurs de risques décrits au chapitre 3 « Facteurs de risques » du Document d'enregistrement, notamment au risque de liquidité, au risque lié à l'endettement financier, à celui lié à une défaillance de l'outil de production, de concentration de clientèle et ceux liés aux évolutions technologiques, ainsi qu'au chapitre 3 « Facteurs de risques de marché pouvant influencer sensiblement sur les valeurs mobilières offertes » de la Note d'opération.

Déclarations prospectives

Ce communiqué contient des déclarations prospectives. Ces déclarations ne constituent pas des garanties quant à la performance future de Paulic Meunerie. Ces informations prospectives ont trait aux perspectives futures, à l'évolution et à la stratégie commerciale de Paulic Meunerie et sont fondées sur l'analyse de prévisions de résultats futurs et d'estimations de données de marché. Par nature, les informations prospectives comportent des risques et incertitudes car elles sont relatives à des événements et dépendent de circonstances qui peuvent ou non se réaliser dans le futur. Paulic Meunerie attire l'attention du public sur le fait que les déclarations prospectives ne constituent en aucun cas une garantie de ses performances futures et que sa situation financière, ses résultats et cash-flows réels ainsi que l'évolution du secteur dans lequel Paulic Meunerie opère peuvent différer de manière significative de ceux proposés ou suggérés par les déclarations prospectives contenues dans ce document. De plus, même si la situation financière de Paulic Meunerie, ses résultats, ses cashflows et l'évolution du secteur dans lequel Paulic Meunerie opère étaient conformes aux informations prospectives contenues dans ce document, ces résultats ou ces évolutions peuvent ne pas être une indication fiable des résultats ou évolutions futurs de Paulic Meunerie.

Avertissement

Le présent document ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie ou du Japon

Ce communiqué de presse, et les informations qu'il contient, ne constitue ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions de la société Paulic Meunerie dans un quelconque pays. Aucune offre d'actions n'est faite, ni ne sera faite en France, préalablement à l'obtention d'un visa de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») sur un prospectus composé du Document d'enregistrement, objet de ce communiqué, et d'une note d'opération (incluant le résumé du prospectus) qui sera soumis ultérieurement à l'AMF. La diffusion de ce communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. En conséquence, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels le communiqué de presse est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements.

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie ou du Japon. Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens du règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 (le « Règlement Prospectus »).

Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre d'achat ou de souscription ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public. Ce communiqué ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'offre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique. Les actions, ou tout autre titre, de la société Paulic Meunerie ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié, ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement.

Les actions de la société Paulic Meunerie seront offertes ou vendues uniquement en dehors des Etats-Unis d'Amérique et dans le cadre d'opérations extraterritoriales (offshore transactions), conformément à la Régulation S du Securities Act. Paulic Meunerie n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux Etats-Unis d'Amérique ni de faire une offre au public aux Etats-Unis d'Amérique. S'agissant des Etats membres de l'Espace économique européen appliquant le Règlement Prospectus, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des valeurs mobilières objet de ce communiqué nécessitant la publication par Paulic Meunerie d'un prospectus dans un Etat membre autre que la France. En conséquence, les actions de la société Paulic Meunerie ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des Etats membres autre que la France, sauf conformément aux dérogations prévues par le Règlement Prospectus, ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par la société d'un prospectus au titre du Règlement Prospectus et/ou des réglementations applicables dans cet Etat membre. S'agissant du Royaume-Uni, le communiqué s'adresse uniquement aux personnes qui (i) sont des professionnels en matière d'investissements au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel qu'actuellement en vigueur, ci-après le « Financial Promotion Order»), (ii) sont visées à l'article 49(2) (a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations etc.») du Financial Promotion Order, (iii) sont en dehors du Royaume-Uni, ou (iv) sont des personnes à qui une invitation ou une incitation à s'engager dans des activités d'investissement (au sens de la section 21 du Financial Promotion Order) dans le cadre de l'émission ou de la cession de toutes valeurs mobilières peut être légalement communiquée, directement ou indirectement (toutes ces personnes étant dénommées ensemble, les « Personnes Habilitées»). Ce communiqué s'adresse uniquement aux Personnes Habilitées et ne peut être utilisé par aucune personne autre qu'une Personne Habilitée.